

Séance du Conseil Municipal du 31 MARS 2009

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20 heures, sous la présidence d'Anny FLINTHAM-WALLET, Maire de PLACHY-BUYON.

Etaient présents (Maire et adjoints puis ordre alphabétique) : Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT, Chantal BACHELAY, Yann DELAHAYE, Jean-Pierre DE SAINT ACHEUL, Martine FAUQUEMBERGUE, Marie-Françoise FELLER, Jean-Pascal JORON, Emmanuel MAITRE. Procurations : Paul MARTICHO à Anny FLINTHAM-WALLET, Gary SZUMNY à Jean-René FLAMANT. Excusée : Stéphanie LOURDEL-IGLESIAS. Mme HERBET a été élue secrétaire de séance.

Compte de Gestion et Compte Administratif 2008 pour la commune et le budget assainissement

ASSAINISSEMENT

Compte Administratif et Compte de Gestion Assainissement 2008

Dépenses de fonctionnement : 10 797,32 € Recettes de fonctionnement : 48 941,33 €

Résultat de fonctionnement 2008 : excédent + 38 144,01 €

Déficit antérieur reporté à soustraire : - 32 748,29 €

Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2009 : 5 395,72 €

Dépenses d'investissement : 256,66 €

Recettes d'investissement : 7 497 €

Résultat d'investissement 2008 : 7 240,34 €

Excédent antérieur reporté à additionner : + 40 915 €

Excédent d'investissement à reporter au Budget 2009 : 48 155,34 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2009

FONCTIONNEMENT

Equilibre des Recettes et Dépenses de fonctionnement établi à 14665 €

Dépenses de fonctionnement : amortissement 7865 €, eau pluviale 3000 €, suivi agronomique des boues 3800 € ; et recettes de fonctionnement : 1700 € provenant de l'Agence de l'eau, 257 € amortissement, excédent antérieur 5395 €, et 7313 € versés par le budget communal

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 23 257 €, travaux d'installation des bâches de stockage des boues
- Recettes : 57 883 € dont un excédent antérieur de 48 156 €

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2008

Lors de la réunion de préparation du budget, les membres du Conseil Municipal ont étudié les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'année 2008, et approuve les comptes présentés. Ces documents sont consultables en mairie, aux heures de permanences. En résumé :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 341 302,77 €

Recettes : 387 624,90 €

Résultat 2008 : + 46 322,13 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 180 449,74 €

Recettes : 519 292,46 €

Résultat 2008 : + 338 842,72 €

Les principales dépenses d'investissement concernent la Mare de Buyon, le rejointoiement d'une partie des murs de l'église, des extensions de réseaux d'eau et d'électricité, etc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion (établi par la Trésorerie) et le Compte Administratif (établi par la Mairie) pour l'année 2008.

BUDGET PRIMITIF 2009

FONCTIONNEMENT : 614 413 €

INVESTISSEMENT : 596 372 €

Les dépenses d'investissement prévues pour 2009 concernent notamment la construction des ateliers municipaux, le parking de l'église, les murs de l'église, l'achat de la maison située au N)1 rue du Commandant André Dodart, le Plan Local d'Urbanisme, des extensions de réseaux, le remplacement de 27 candélabres résidence Val de Selle, l'acquisition de matériel (tondeuse)...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2009 (consultable en mairie).

Dans le cadre du Budget Primitif 2009, les décisions suivantes ont été prises :

- **Logement du garde** : suite à la commission bâtiments, le changement des fenêtres et portes aura lieu en 2009 mais il faut également prévoir une étude pour d'autres travaux (isolation)

- **Frais de déplacement** : le Conseil Municipal met en place le remboursement des frais liés aux déplacements des élus pour se rendre en réunion selon le tarif en vigueur qui évoluera de droit. Actuellement, à titre indicatif, l'indemnité kilométrique est fixée à 0.25 € par km pour un véhicule de 5 CV. La copie de la carte grise, de la convocation à la réunion et un état récapitulatif devront être fournis.

- **Revalorisation des indemnités des Adjoints** : Considérant les délégations occupées et leurs investissements personnels, Madame le Maire propose une augmentation des indemnités des Adjoints fixé actuellement 2,0625 % de l'indice 1015 (soit 77,39 € brut mensuel). Un tableau décrivant les possibilités est distribué. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter les indemnités des Adjoints à 4,50 % de l'indice 1015 (soit 168,86 € brut).

- **Vote des taux d'impositions pour l'année 2009**

Des simulations d'augmentation établies par Monsieur le Trésorier du produit attendu de 1 % ou 2 % ainsi que l'impact sur les contribuables sont distribués. Considérant l'augmentation des taux des autres collectivités locales (Département en particulier) le Conseil Municipal décide de limiter son augmentation à 1 % du produit attendu ; ce qui établit les taux suivants :

Taxe d'Habitation	5,67 %	(5,61 % en 2008)
Taxe Foncières	13,64 %	(13,5%)
Taxe Fonciers Non Bâti	20,59 %	(20,39 %)
Taxe Professionnelle	7,48 %	(7,41 %)

- **Murs de l'église** : Madame le Maire a sollicité une diminution du devis relatif à la fin des travaux de rejointoiement des murs de l'église et a obtenu une remise de 5 % soit une diminution de 5339,25 € qui porte le coût à 101 445,61 € TTC. Notre demande de subvention transmise à la Communauté de Communes est sans réponse à ce jour, une copie du dossier sera transmise à Monsieur Guy LACHEREZ Conseiller Général.

- **Panneaux électoraux** : l'acquisition de ces panneaux est prévue au budget (élections européennes en juin)

- **Remplacement de 27 lampadaires dans le Val de Selle** : considérant que des lanternes doivent être remplacées pour des raisons de vétusté et d'économie d'énergie pour l'avenir, le Conseil Municipal adopte le devis de l'Entreprise CEGELEC pour un coût de 15 356,46 € TTC. Des demandes de subventions seront adressées au SIER, à l'ADEME et au Conseil Général.

- **Maison 1 rue du Commandant André Dodart** : le Conseil Municipal décide d'exercer le Droit de Préemption de la commune sur cette propriété et de procéder à son acquisition pour un coût de 84500 € (soit 92790 € avec les frais d'Agence et de notaire). Un projet de construction de 2 logements va être proposé à la Communauté de Communes qui doit réaliser les objectifs du Plan Local d'Habitat à savoir la construction de plusieurs logements locatifs par an.

- **Achat d'une tondeuse** : le principe d'acquisition d'une tondeuse pour remplacer le matériel défectueux est acquis. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget. Mr Normand a fait établir plusieurs devis, l'acquisition porte sur une tondeuse KUBOTA W721 pro pour un coût de 1416 € TTC.

- **Parking de l'église** : 22 000 € sont prévus au budget pour cette réalisation qui aura lieu en 2009, en effet, nous avons reçu l'accord de l'Agence Routière et la notification de la subvention accordée au titre des amendes de police.

- **Convention avec le Conseil Général** : le SATESE effectue les analyses réglementaires sur la station d'épuration de la commune. Ce service devient payant : 0,22 € par habitant soit 207,90 € pour Plachy-Buyon. Considérant que ce service reste moins onéreux qu'un autre prestataire, le Conseil Municipal décide de souscrire à ce service du Département et donne délégation au Maire pour signer la convention correspondante.

- **Courrier de la Préfecture** : le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en garde concernant la responsabilité des élus en cas d'accidents qui pourraient survenir à des bénévoles. Il convient de contacter l'assureur de la commune.

Informations et questions diverses

- Un spectacle pour les enfants aura lieu mardi 21 avril 2009 après midi, à l'Espace Marie-Antoinette Wallet-Fouque, organisé par la Communauté de Communes du Canton de Conty, ouverts à tous, les enfants de Centre de Loisirs s'y rendront.

- Le semi marathon du Val de Selle, organisé par les associations « Courir à Villers Bretonneux » et « Esprit Run » traversera Plachy-Buyon le 28 juin 2009 (course pédestre de Salouel à Neuville les Loeuilly)

- Courrier du SMIVOS de Vers Sur Selle : Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Président du Syndicat scolaire Vers Sur Selle Bacouel qui souhaitait un rattachement de leur regroupement pédagogique au regroupement de Plachy Prouzel. Plusieurs élus ayant assisté à des réunions concernant ce projet, le Conseil Municipal à l'unanimité rejette cette proposition. Une telle décision ne pouvant être prise à quelques mois de la prochaine rentrée scolaire.

- Le maire rappelle que pour tous travaux modifiant une entrée de propriété ou un muret il est obligatoire de faire une déclaration préalable en mairie.